

FORMATION

« ETAT DES LIEUX DE LA REGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT
RETENIR POUR 2024/2025 »

DEUX MATINÉES: LUNDI 7 OCTOBRE & MARDI 8 OCTOBRE 2024

**ETAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
EN FRANCE ET ÉVOLUTIONS À VENIR**

Les 7 & 8 Octobre
9h00 – 12h30



Objectifs

- Valider ses acquis règlementaires.
- Appréhender les contraintes.
- Questions/Réponses – Echanges sur le sujet.

Public concerné

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

Prérequis

- Pas de prérequis particuliers, les bases de la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

⇒ Connexion des participants

⇒ Présentations / Tour de table des attentes et objectifs de chacun

La réglementation actuelle des compléments alimentaires et les changements à venir

- **Définition**
- **Les catégories d'ingrédients et leur législation:**
 - Vitamines et minéraux
 - Substances à but nutritionnel et physiologique
 - Plantes
 - Autres ingrédients
 - Nouveaux ingrédients
 - Ingrédients à but technologique : additifs et arômes
- **Le règlement 1925/2006** : Quelles nouveautés ?
- **Appréhender les 3 risques** : Novel Food, Médicaments, Sécurité. Requalification en médicament. Point sur les nouvelles doses frontières (CA/AMM).
- **Téledéclaration électronique des compléments alimentaires en France** : Présentation de la nouvelle interface Compl'Alim

⇒ **Quiz, exercices** : Valider ses acquis

Les allégations de santé

- **Rappel du cadre réglementaire** : Définition, Champ d'application.
- **Allégations autorisées ou tolérées** : Comment les utiliser ?
- **Les outils à votre disposition**
- **Focus sur certains points particuliers et sur les contrôles de la DGCCRF**

⇒ **Quiz, exercices** : Valider ses acquis

Comment développer un complément alimentaire en 2024/2025 ?

- **Quels sont les critères à prendre en compte lors** du développement d'un complément alimentaire en 2024/2025.
- **Quelles sont les étapes du développement ?**

⇒ **Quiz, exercices** : Valider ses acquis

Les évolutions récentes et à venir

- **Point à date sur les prochains changements à appréhender.**



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



PHARMANAGER

development



FORMATION

« ETAT DES LIEUX DE LA REGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT
RETENIR POUR 2024/2025 »

Les 10 & 11 Octobre
9h00 – 12h30



Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires.
- Appréhender les contraintes.
- Etude de cas concrets.
- Questions/Réponses – Echanges sur le sujet.

Public concerné

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

Prérequis

- Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble.

UNE MATINÉE : JEUDI 10 OCTOBRE 2024 ETIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

- ➔ Connexion des participants
- ➔ Présentations / Tour de table des attentes et objectifs de chacun

Etiquetage des compléments alimentaires

- **Rappel des règles** relatives aux denrées alimentaires générales, et des règles spécifiques aux compléments alimentaires : Ingrédients composés, nano, etc.
- **Synthèse des mentions à apposer**
- **Mentions volontaires** : Vegan, Clean Label...
- **Mention d'origine** : Quels changements depuis le 1er avril 2020 ?
- **Tolérances des vitamines et minéraux** : Quelles règles en cas de contrôles ?

➔ **Quiz, exercices** : Valider ses acquis

UNE MATINÉE : VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 LES SPECIFICITES DE LA VENTE EN LIGNE

- ➔ Connexion des participants
- ➔ Présentations / Tour de table des attentes et objectifs de chacun

La vente en ligne

- **Le e-commerce**
 - Rappels du cadre réglementaire
 - Mentions légales
 - Présentation du site web
 - Avis des consommateurs
- **Vendre en ligne sur une market place**
 - Notions générales
 - Obligations des acteurs
- **Communiquer en ligne avec un influenceur**
 - Rappels des règles
 - Mentions obligatoires
 - Pratiques à éviter

➔ **Quiz, exercices** : Valider ses acquis



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



PHARMANAGER
development



FORMATION

« ETAT DES LIEUX DE LA REGLEMENTATION
DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL
FAUT RETENIR POUR 2024/2025 »



Les 7, 8, 10, 11 Octobre
9h00 - 12h30

FORMATRICES



**VIRGINIE
DUBIN**



SCAN ME

- Responsable du pôle Réglementaire – Compléments et Denrées alimentaires
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires,
- Animatrice Qualité

⇒ Interviendra les matinées des 7, 8, 10, 11 Octobre



**STÉPHANIE
BRILLANT**



SCAN ME

- Responsable de pôle – Application Phinn®
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires

⇒ Interviendra les matinées des 7&8 Octobre



**KAREN
SAMMIER**

- Juriste au Cabinet lexcap



⇒ Interviendra la matinée 11 Octobre

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation, attestation de suivi de formation.

DATE ET LIEU - 2 MATINÉES DE WEBINAR

- ↳ Lundi 7 octobre 2024 (9h00-12h30)
- ↳ Mardi 8 octobre 2024 (9h00-12h30)
- ↳ Lundi 10 octobre 2024 (9h00-12h30)
- ↳ Mardi 11 octobre 2024 (9h00-12h30)

TARIF DE LA SESSION

- ↳ Formation complète (4 Matinées) : 1365 € HT, soit 1638 € TTC
- ↳ Les 2 matinées 7 & 8 octobre (Etat des lieux sur la réglementation) : 750 € HT, soit 900 € TTC
- ↳ 1 matinée du 10 octobre (Etiquetage) : 375€ HT, soit 450 € TTC
- ↳ 1 matinée du 11 octobre (vente en ligne) : 375€ HT, soit 450 € TTC

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO)
Pharmanager Development possède un numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



PHARMANAGER
development

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session : « Évolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2024/2025 » - WEBINAR (7, 8, 10, 11 octobre 2024 de 9h00 à 12h30) »

Nom de la société : _____

Nom du signataire : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

Responsable Formation de la société (e-mail obligatoire) : _____

(A défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS ET CHOIX DE SESSIONS

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

4 matinées = 1365 €HT soit 1 638 € TTC

2 matinées (7 & 8 octobre : Règlementation) = 750 €HT soit 900 € TTC

1 matinée (10 octobre : Etiquetage) = 375 €HT soit 450 € TTC

1 matinée (11 octobre : Vente en ligne) = 375 €HT soit 450 € TTC

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

4 matinées = 1365 €HT soit 1 638 € TTC

2 matinées (7 & 8 octobre : Règlementation) = 750 €HT soit 900 € TTC

1 matinée (10 octobre : Etiquetage) = 375 €HT soit 450 € TTC

1 matinée (11 octobre : Vente en ligne) = 375 €HT soit 450 € TTC

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

4 matinées = 1365 €HT soit 1 638 € TTC

2 matinées (7 & 8 octobre : Règlementation) = 750 €HT soit 900 € TTC

1 matinée (10 octobre : Etiquetage) = 375 €HT soit 450 € TTC

1 matinée (11 octobre : Vente en ligne) = 375 €HT soit 450 € TTC

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

 **Attentes et objectifs individuels :**

TOTAL : € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ À FACTURER :

Date :

Signature :



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



PHARMANAGER
development